

Jeunesse au Plein Air est une confédération de 38 organisations laïques engagées pour l'accès de tous les enfants aux vacances et aux loisirs éducatifs collectifs (12 dans la Pas de Calais). Ses valeurs de base sont la laïcité, la solidarité et la citoyenneté

JPA soutient financièrement les départ en séjours éducatifs (classes de découverte, colonies) et encourage toutes les formes de mixité, le vivre ensemble et l'accueil des jeunes en situation de handicap.

Le constat : chaque année, plus de 4 millions de jeunes ne partent pas en vacances.

Or l'accès aux vacances et aux séjours collectifs est un apprentissage essentiel pour l'enfant. Il permet de développer sa curiosité, son autonomie, d'apprendre la mobilité, de découvrir l'autre dans sa différence, d'ouvrir le champ des possible... C'est une expérience du « être et faire » ensemble qui a un impact sur sa construction de futur adulte.

La confédération se donne donc pour but de :

- Promouvoir et défendre les loisirs et les vacances éducatifs
- Rassembler et agir pour que tous les enfants et les adolescents puissent avoir accès aux loisirs éducatifs laïques et collectifs
- Revendiquer et faciliter sur les plans économique, social et culturel l'accès aux accueil collectif de mineurs
- Etablir et animer des relations avec les organisations internationales ayant des buts similaires, en vue de favoriser les loisirs et les vacances éducatifs.

Pour cela, 3 axes de travail ont été établis

1. Rassembler autour du droit aux vacances et aux loisirs pour tous et convaincre :
  - Convaincre les pouvoirs publics. Grâce à des actions de plaidoyer, JPA a permis l'inscription des Accueil Collectifs de Mineurs dans les PEDT. Elle est également à l'origine cette année de la création du pass'Colo
  - Convaincre les enseignants afin qu'ils organisent des classes de découverte, première expérience de séjour collectif. Une loi récemment votée va permettre de financer les classes de découverte et d'indemniser les enseignants encadrant, ainsi que les AESH.
  - Des demi-journées départementales de formation sur les associations partenaires de l'école pour les directeurs nouvellement nommés sont organisées chaque année. Elles permettent de présenter les outils pédagogiques de JPA sur le droit aux vacances, la solidarité et le vivre ensemble, ainsi que les aides pour les classes de découverte.
  - Convaincre les parents en leur montrant l'intérêt des séjours sur le développement de l'enfant tel que présenté en introduction
  - Convaincre les enfants de quitter la famille la première fois. Car souvent les enfants souhaitent repartir quand ils ont vécu une première expérience.

## 2. Sécuriser et accompagner les loisirs et séjours collectifs

- Le service juridique publie chaque année un document référence pour les organisateurs de colonies, document qui donne des réponses à toutes les problématiques que peuvent rencontrer les directeurs (sécurité, encadrement, transports, alimentation...).
- Cette année, un document spécial a été rédigé sur les réglementation des sorties scolaires et les classes de découvertes.
- JPA porte actuellement des mesures pour l'amélioration des rémunérations, des formations et de la valorisation des métiers de l'animation.
- JPA est également engagée dans l'Economie Sociale et Solidaire. Deux exemples : l'action « Oui recycle » permet de collecter des cartouches d'imprimante et de financer des aides. Un partenariat avec l'association « Don en nature » permet d'obtenir des produits à coût réduit pour les familles dont les enfants partent en séjours (produits solaires, protections féminines, lunette de soleil,...).

## 3. Financer et collecter pour aider au départ

L'appel à générosité par la collecte traditionnelle dans les établissements scolaires n'est plus systématique. La collecte reste toutefois possible pour les écoles et les collèges qui le souhaitent.

L'appel à générosité se fait désormais par internet. Vous pouvez vous y inscrire et rejoindre l'ensemble des donateurs. Dans notre département, nous sommes une cinquantaine. Nous pouvons être beaucoup plus nombreux et je compte sur vous. (Flyer)

JPA a créé depuis quelques années un fonds de dotation appelé « partir et devenir » qui collecte les dons individuels mais gère également le mécénat d'entreprises et les legs de particuliers. C'est ce fonds de dotation qui finance les actions départementales.

Nos actions départementales : comme présentées de manière générale les actions départementales sont donc de 4 ordres

- Le plaidoyer
- La formation
- La participation aux instances statutaires
- Les aides au départ

### En 2023

Coup de pouce au départ :

Service vacances des PEP 62 : 28 bourses pour les départs des vacances d'été pour un montant de 9.575 €

Opération « Restos du cœur » :

En 2023, 37 bourses ont été attribuées pour un montant de 7.400 € pour des enfants du bassin minier (62A) de l'arrageois (62 B) et du calaisis (59C)

Partenariat JPA-ANCV :

- 9 dossiers classes de découverte (1er degré) et 2 dossiers séjours éducatifs (2nd degré) ont été déposés. 169 bénéficiaires pour une somme totale de 13.670 €. Dans ces aides figurent 3 dossiers de sur aide pour situations de handicaps pour un montant de 1.360 €
- 29 dossiers « vacances handicap » ont été déposés par les PEP 62 pour compléter les aides JPA. 12.520 € attribués.

**Total des bourses attribuées par le comité 62 en 2023 : 43.445 € pour 251 enfants et adolescents.**

En 2024 :

Reconduction des projets « Coup de pouce au départ » et « restos du cœur » avec les PEP 62  
Mise en place d'une bourse d'aide au BAFA avec la Ligie de l'Enseignement. 350€ pour l'ensemble de la formation (initiation et perfectionnement) (QF < 1500€ et stage en internat)  
Enveloppe obtenue : 20 600 € auxquels il faut ajouter les aides attribuées aux classes de découverte.

En conclusion nos ambitions :

- Faire des séjours collectifs une pratique généralisée en doublant le nombre d'enfants partant en colo.
- Garantir à chaque enfant un départ en classe de découverte et en colo, au moins une fois avant l'entrée en collège et tout au long de sa scolarité.
- Faire des centres de loisirs le pivot du temps de loisir pour permettre à tous les enfants et les jeunes d'accéder à des loisirs éducatifs en prenant compte leurs paroles et leurs besoins.
- Promouvoir et conforter la place du volontariat de l'animation dans l'encadrement des accueils collectifs de mineurs
- Donner aux jeunes de plus de 16 ans les moyens matériels et financiers de s'engager dans l'encadrement de ces accueils collectifs de mineurs